

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 968

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Christophe,  
Mme Frédérique Dumas, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Morel-À-  
L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le fait que les missions exercées par les directeurs généraux des services des collectivités soient précisées par décret.

En effet, ces précisions s'apparentent à une fiche de poste et pourraient devenir beaucoup trop contraignantes pour la collectivité employeur.